

AIDES AUX ENTREPRISES

"Coup de pouce" DE LA FUSE

Objet

Soutenir des petits projets d'entreprises qui n'ont pas accès aux canaux de financement classiques.

Bénéficiaires

Tout porteur de projets dans l'artisanat ou le commerce, dont l'accord du microcrédit permet de contribuer à la réalisation du projet.

Conditions

Il s'agit dans ce cas de financer des équipements ou une garantie locative, sinon pas de conditions formelles. L'accord du microcrédit doit permettre de contribuer à la réalisation du projet.

Montant

Microcrédit d'un montant maximal de 5.000 € qui peut être accordé pour une durée de 2 ans sans intérêts sous forme d'un prêt sur l'honneur.

Délais

Le délai de traitement du dossier est en fonction du projet.

Procédure:

- **demande écrite** (avec description du projet et des indications financières y relatives, CV récent, copie d'une pièce d'identité, extrait du casier judiciaire et copie de l'autorisation d'établissement),
- une ou plusieurs **présentations orales** du projet devant le comité d'octroi.

Autorités compétentes et liens utiles

Contact :

[FUSE - Esprit d'Entreprise](#)

Formulaire de demande :

[Formulaire de candidature en ligne](#)

Alternativement vous pouvez [télécharger la version papier](#) du formulaire

Informations

Dernière mise à jour: 19 juin 2023

Contacts

Carmen Kieffer

T : (+352) 42 67 67 - 306

E : carmen.kieffer@cdm.lu

